

FINANCEMENT DE LA PENSION

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un complément d'informations concernant la procédure pour payer la pension du/de la résident(e) dont vous vous occupez.

Celle-ci doit être en premier lieu payée avec :

- la rente AVS du/de la résident(e)
- les autres rentes complémentaires (si existantes)
- les éventuelles économies du/de la résident(e)

Il se peut cependant que cela ne suffise pas pour régler la facture de pension.

Si tel devait être le cas, vous êtes priés de vous approcher de l'agence régionale AVS/AI du domicile du/de la résident(e) pour demander :

des prestations complémentaires (P.C.).

Pour que la requête soit prise en compte, vous devez impérativement leur fournir les documents figurant en annexe.

En attendant la réponse des P.C., qui seront octroyées rétroactivement en fonction des moyens financiers du/de la résident(e), nous vous prions de verser, en acompte, la rente AVS ainsi que les autres rentes complémentaires éventuelles.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous référer au contrat d'hébergement de notre institution.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Home médicalisé " LE FOYER"

La Directrice

C. Meister

La Sagne, le 30.08.2013

Annexe: ment.



Justificatifs pour l'obtention de la rente complémentaire AVS / Al

Situation économique

	Jugement de divorce / actes de séparation judiciaire et convention y relative	
Dé	penses	
	Certificat de primes d'assurance – maladie (LAMAL) + complémentaire (LCA)	
	otisations AVS (pour personnes étant au bénéfice de l'AI) ensions versées en vertu du droit de la famille (pension alimentaire)	
	Votre bail à loyer ou dernière notification du loyer	
	Si vous êtes dans un home, attestation du home avec date d'entrée, prix de pension et forfait soins + copie du document DELICES ou PLAISIR	
Fo	rtune	
	Dernières situations bancaires ou postales (solde des comptes)	
	Dernière déclaration d'impôts complète (y compris annexes)	
	Assurance-vie – joindre justificatif avec valeur de rachat	
	Autres biens (successions partagées, capital de libre passage)	
Re	cettes	
	Revenu d'une activité lucrative (copie du contrat de travail et du certificat de salaire)	
	re rente AVS / AI	
	Autre rente (LPP, SUVA, assurance-militaire, assurances privées, rentes étrangères, rente viagère, etc.)	
	Indemnités journalières (assurance-maladie, assurance accidents, invalidité, chômage, allocation pour perte de gain)	
	Si vous êtes propriétaire d'immeuble ou appartement (un relevé de l'hypothèque avec taux d'intérêts) En hoirie (copie de l'acte notarié) En usufruit (copie de la décision du notaire) + joindre Annexe 5 de la déclaration d'impôt	
	Pensions alimentaires reçues en vertu du droit de la famille	
	Allocations pour impotent de l'AVS/AI ou de la SUVA	

Une fois que tous ces documents sont réunis, veuillez les retourner à l'Agence régionale AVS/AI du lieu de votre domicile, voir liste au dos de cette feuille.

Liste des Agences régionales AVS

Agence régionale AVS/AI Littoral Ouest	- Bevaix - St-Aubins-Sauges	
Commune de Colombier	- Boudry - Vaumarcus	
Rue Haute 20	- Cortaillod	
2013 Colombier	- Fresens	
Tél. 032 886 49 44/43	- Gorgier	
Fax 032 886 49 48	- Milvignes	
Mail aravs.littoralouest@ne.ch	- Montalchez	
Guichet social régional du Val-de-Ruz	- Brot-Dessous	
Rue de l'Epervier 4	- Rochefort	
2053 Cernier	- Val-de-Ruz	
Tél. 032 889 61 75		
Fax 032 889 63 06		
Mail gsr@ne.ch		
Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises	- Brot-Plamboz	
Hôtel-de-Ville 1	- La Brévine	
2400 Le Locle	- Les Brenets	
Tél. 032 933 84 57/58	- La Chaux-du-Milieu	
Fax 032 933 84 01	- Le Cerneux-Péquignot	
Mails veronique.berger@ne.ch	- Le Locle	
martine.fahrni@ne.ch	- Les Planchettes	
Agence régionale AVS/AI de La Côte	- Peseux	
Rue Ernest-Roulet 2	- Corcelles-Cormondrèche	
2034 Peseux		
Tél. 032 886 59 29		
Mail lydie.cuche@ne.ch		
Agence régionals AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs - Cornaux - St-Blaise		
Grand-Rue 35	- Cressier	
Case postale 158	- Enges	
2072 Saint-Blaise	- Hauterive	
Tél. 032 886 49 90	- La Tène	
Fax 032 886 49 94	- Le Landeron	
Mail aravs.entredeuxlacs@ne.ch		
	- Lignière	
Office communal AVS/AI de la Chaux-de-Fonds	- La Chaux-de-Fonds	
Rue du Collège 9	- La Sagne	
Case postale 2383	- Les Ponts-de-Martel	
2302 La Chaux-de-Fonds		
Tél. 032 967 63 11/12		
Fax 032 722 07 56		
Mail Office AVS.VCH@ne.ch		
Guichet social régional du Val-de-Travers	- La Côte-aux-Fées	
Rue des Collèges 2 / CP 209	- Les Verrières	
2108 Couvet	- Val-de-Travers	
Tél. 032 886 44 00		
Fax 032 886 44 10		
Mail gsr.val-de-travers@ne.ch		
Agence communale AVS/AI de Neuchâtel	- Neuchâtel	
Rue St-Maurice 4		
2000 Nauchâtal		

2000 Neuchâtel

Tél. 032 717 74 31

Mail francois.carloni@ne.ch

Fax 032 717 74 39